

Le salaire minimum et moins encore

Le salaire minimum mensuel d'un travailleur adulte non qualifié est aujourd'hui de 22 539 francs. D'après les statistiques des assurances sociales environ 14 500 travailleurs ou employés touchent un salaire qui ne dépasse pas le salaire minimum. Si l'on déduit de ce chiffre les apprentis (qui n'occupent pas un véritable emploi) et si l'on prend en considération les différentes distorsions statistiques (comme le travail partiel), on peut considérer que 10 000 salariés touchent le salaire minimum, 1/3 d'hommes, 2/3 de femmes.

Combien de personnes ont un revenu inférieur au salaire minimum? C'est une question à laquelle on ne peut donner de réponse nette. On ne peut procéder qu'à des estimations qui amènent à distinguer différentes catégories:

- 10 500 retraités perçoivent une indemnité de cherté de vie comme complément de leur retraite (le droit à cette indemnité n'existe que si la pension est inférieure au salaire minimum).
- 2 500 personnes ou ménages reçoivent une "rente de solidarité" du Fonds National de Solidarité. Cette catégorie comprend en particulier les handicapés et les chômeurs de longue date.
- 1 100 personnes sont inscrites en ce moment comme demandeurs d'emploi à l'Administration de l'Emploi et pour différentes raisons ne touchent aucune allocation chômage; il semble que la

grande majorité d'entre elles ne dispose d'aucun revenu propre substantiel.

- 3 700 commerçants et artisans déclarent un bénéfice inférieur au salaire minimum; il n'existe pas d'indication précise en ce qui concerne les paysans et les viticulteurs, mais un nombre important d'exploitations ont un revenu qui se situe en-dessous du salaire minimum (environ 2000 à 3000 exploitations).

- A côté de ces catégories aux contours bien définis, il faudrait aussi mentionner toutes les personnes qui n'ont pu être vraiment enregistrées et dont le nombre constitue en réalité un chiffre inconnu.

Pour l'interprétation de ces chiffres on ne doit pas négliger que de nombreuses personnes et familles bénéficient de plusieurs revenus. On ne peut pas savoir par exemple combien de commerçants et de paysans exercent une activité indépendante comme profession annexe afin d'obtenir un revenu complémentaire de telle sorte que le cas échéant le revenu total dépasse largement le salaire minimum. De même on ignore si le revenu faible doit couvrir seul toutes les dépenses d'une famille ou s'il est complété par le revenu perçu par d'autres membres de la famille. - Il ne suffit pas non plus de chiffrer le revenu d'une famille, mais il faut aussi savoir combien de personnes doivent en vivre. On doit donc procéder à une analyse plus affinée du revenu total des familles et lors de l'utilisation de ces données on doit particulièrement prendre en considération la situation des familles. En soi le chiffre du salaire minimum s'avère insuffisant pour spécifier où se situe la "limite de la pauvreté".

Malheureusement à ce jour il n'existe pas de statistique satisfaisante sur le revenu total des familles. - Une enquête récente du Conseil économique et social fournit les premières données sur l'état des revenus dans notre pays. L'Institut Pédagogique de Walferdange aboutit aux conclusions suivantes

- 3,4% des familles vivent dans une profonde misère ("zone de précarité pécuniaire très grave")
- 4,8% des familles sont assez pauvres ("zone de précarité grave")
- 17,9% des familles vivent à la limite de la pauvreté ("zone de risque de précarité").

